



Comment bénéficier de la protection de l'acquéreur-emprunteur ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 03/01/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 03/01/2020

Dans le cadre d'un achat, vous souhaitez obtenir un prêt pour financer votre achat. Quelles sont les protections dont vous pouvez bénéficier en tant qu'emprunteur. Que faut-il faire ? Que ne faut-il surtout pas faire ?

Acquéreur-emprunteur : une protection relative au bien acheté

Principe. La situation de départ est la suivante : vous achetez un bien immobilier (maison individuelle, appartement, etc.). Pour financer votre achat, vous avez recours à un prêt bancaire. Dans le cadre de cette opération de crédit immobilier, l'acquéreur bénéficiera d'une protection particulière. Laquelle ?

Une protection ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Acquéreur-emprunteur : comment se protéger dans le compromis de vente ?

Se protéger. Ces protections sont d'ordre public, c'est-à-dire qu'il est impossible d'y déroger. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faut rien faire. Il y a quelques précautions à prendre. Lesquelles ?

Mention à insérer...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]